

L'INTÉGRATION RÉGIONALE CARIBÉENNE PAR LE DROIT



CONFÉRENCE



Sir Dennis Byron

Ancien Président de la Cour suprême de l'OECD, de la Cour de justice de la Caricom et du Tribunal pénal international pour le Rwanda



3 février 2024 (9h à 11h)

**FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES ET
ÉCONOMIQUES DE LA GUADELOUPE,
SALLE 7, CAMPUS DE FOUILLOLE, POINTE-À-PITRE.**

zoom

[https://univ-antilles-fr.zoom.us/j/91080461509?
pwd=TjFGTUJnV3BXdTBUWFQyK2F0Zzc4Zz09](https://univ-antilles-fr.zoom.us/j/91080461509?pwd=TjFGTUJnV3BXdTBUWFQyK2F0Zzc4Zz09)



Cofinancé par
l'Union européenne



L'intégration régionale caribéenne par le droit Caribbean regional integration through law

Par Sir Dennis Byron

Samedi 3 février 2024, 9h-11h.

Conférence exceptionnelle organisée par la Chaire Jean Monnet Intégrations régionales comparées (CRI) de l'Université des Antilles.

Dans un contexte de mondialisation, le niveau de l'État-nation apparaît moins pertinent aujourd'hui pour faire face aux problématiques qui en dérivent. Si l'Union européenne constitue l'expérience la plus avancée d'intégration régionale, de nombreux processus de ce type sont à l'oeuvre dans différentes régions du monde, y compris dans la Caraïbe avec notamment la Communauté caribéenne (Caricom) et l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECS).

Les Antilles françaises sont au cœur de cette zone de confluence entre l'Europe et la Caraïbe. Si, à l'exception de Saint-Barthélemy, elles relèvent juridiquement de l'Union européenne, elles sont géographiquement et culturellement une portion de cette Caraïbe. Il semble donc naturel aujourd'hui d'envisager que les Antilles françaises soient parties prenantes de ce territoire éclaté en plusieurs îles souvent mal connectées entre elles et aux statuts institutionnels différents. En particulier, il semble naturel de promouvoir institutionnellement l'appartenance des Antilles françaises à l'espace caribéen et de faire ainsi converger la géographie, la politique et le droit.

Pour cela, il est cependant nécessaire au préalable de comprendre en quoi consiste l'intégration régionale caribéenne et, en particulier, quels chemins elle a empruntés jusqu'alors: dans quelle mesure s'est-elle, à l'image de l'intégration européenne, faite par le droit ?

Ce thème sera traité par un invité de marque spécialiste de la question : **Sir Dennis Byron**. Après avoir exercé la profession d'avocat pendant près de vingt ans, Sir Byron a occupé les plus hautes fonctions juridictionnelles à partir de 1982 aussi bien au niveau régional qu'international. D'abord juge puis président de la Cour suprême de la Caraïbe orientale (OECS), il a été également président du Tribunal pénal international pour le Rwanda et président de la Cour de justice de la Communauté caribéenne (Caricom).

En retraite depuis 2018, Sir Byron reste très impliqué dans le monde du droit. Il a ainsi conseillé le Commonwealth de la Dominique en matière de réforme électorale et présidé la Commission sur la Gouvernance et la Soutenabilité financière de l'Université des West Indies. Il est président du Conseil de justice interne des Nations Unies ainsi que du centre d'arbitrage régional de l'OHADAC dont le siège est en Guadeloupe. Sir Byron assure également des services de consultation juridique et de médiation. Il est également impliqué dans la formation des juges et promeut l'utilisation des technologies dans le cadre de l'exercice de la justice.

La conférence sera modérée par M. François-Xavier Millet, Professeur de droit public à l'Université des Antilles, titulaire de la Chaire Jean Monnet CRI. Elle se tiendra en anglais avec traduction simultanée en français. Il est conseillé aux personnes possédant des écouteurs de les apporter avec elles pour suivre au mieux cette conférence à partir de leur téléphone portable.

La conférence pourra être également suivie en ligne via Zoom: <https://univ-antilles-fr.zoom.us/j/91080461509?pwd=TjFGTUJnV3BXdTBUWFQyK2F0Zzc4Zz09>

Contact : Francois-Xavier.Millet@univ-antilles.fr